

209C1262
FR0010240994-FS0607

9 octobre 2009

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXTRADIOTV
(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 8 octobre 2009, la société par actions simplifiée WMC (1) (12 rue d'Oradour sur Glane, 75015 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2009, le seuil de 50% des droits de vote de la société NEXTRADIOTV et détenir individuellement, à cette date, 5 001 555 actions NEXTRADIOTV représentant 9 726 747 droits de vote, soit 35,44% du capital et 50,41% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

La société Alpha Radio B.V. et M. Alain Weill n'ont alors franchi de concert aucun seuil et détenaient de concert, au 30 juin 2009, 8 653 392 actions représentant 13 421 134 droits de vote de la société NEXTRADIOTV, soit 61,31% du capital et 69,56% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Alain Weill	42 550	0,30	85 100	0,44
WMC	5 001 555	35,44	9 726 747	50,41
La Tribune (3)	264 754	1,88	264 754	1,37
Sous-total M. Alain Weill	5 308 859	37,62	10 076 601	52,23
Alpha Radio B.V.	3 344 533	23,70	3 344 533	17,33
Total concert	8 653 392	61,31	13 421 134	69,56

2- Par courrier reçu le 29 septembre 2009, complété par des courriers reçus notamment le 7 octobre, la société par actions simplifiée WMC (1) (12 rue d'Oradour sur Glane, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 25 septembre 2009, le seuil de 50% des droits de vote de la société NEXTRADIOTV et détenir individuellement 6 048 547 actions NEXTRADIOTV représentant 10 773 739 droits de vote, soit 36,26% du capital et 49,32% des droits de vote de cette société (4).

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la société NEXTRADIOTV (5).

La société Alpha Radio B.V. et M. Alain Weill n'ont franchi de concert aucun seuil et détiennent de concert 9 881 870 actions représentant 14 607 062 droits de vote de la société NEXTRADIOTV, soit 59,25% du capital et 66,87% des droits de vote de cette société (4), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
WMC	6 048 547	36,26	10 773 739	49,32
La Tribune	164 754	0,99	164 754	0,75
Sous-total M. Alain Weill	6 213 301	37,25	10 938 493	50,07
Alpha Radio B.V.	3 668 569	21,99	3 668 569	16,79
Total concert	9 881 870	59,25	14 607 062	66,87

3- M. Alain Weill a par ailleurs indiqué détenir 1 703 658 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) donnant droit, par souscription et/ou acquisition à autant d'actions NEXTRADIOTV (6), dont 1 689 182 BSAAR détenus directement par la société WMC.

-
- (1) Société détenue à 100% par la société News Participations, elle-même détenue à 100% par M. Alain Weill.
(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 14 113 106 actions représentant 19 293 959 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(3) Société par actions simplifiée contrôlée au plus haut niveau par M. Alain Weill.
(4) Sur la base d'un capital composé de 16 679 124 actions représentant 21 844 861 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(5) Cf. prospectus visé sous le numéro 09-242 en date du 28 août 2009.
(6) Ces bons seront exerçables entre le 7 novembre 2011 et le 7 novembre 2013.